Vous avez déjà acheté votre abonnement ou votre billet journalier?

Voici comment faire votre enregistrement avec votre cellulaire

---

1. Connectez-vous à votre compte

- Rendez-vous sur le site de ZEC Chapeau-de-Paille.
- Cliquez sur l'icône de connexion (petit bonhomme) en haut à droite de l'écran.
- Entrez votre adresse courriel et votre mot de passe.

Pas encore de compte?

- Cliquez sur **Créer un compte**.
- Suivez les étapes affichées à l'écran.

---

2. Vérifiez votre profil

Une fois connecté :

- Accédez à votre tableau de bord.
- Vérifiez que vos informations sont complètes et à jour :
  - véhicule;
  - accompagnateurs;
  - informations personnelles.

---

3. Ouvrez votre achat

Selon ce que vous avez acheté, allez dans :

Abonnements

Pour :

- carte de membre;
- forfaits saisonniers;
- forfaits familiaux;
- pêche;
- chasse;
- circulation annuelle;
- forfaits relève;
- forfaits sans réseau routier;
- et autres forfaits annuels ou saisonniers.

OU

Billets journaliers

Pour :

- droits de circulation;
- pêche journalière;
- camping;
- chasse journalière;
- ou activités de courte durée.

---

4. Faites votre déclaration

- Ouvrez l'abonnement ou le billet correspondant à votre visite.
- Cliquez sur :
    - **Déclaration d'entrée**
      ou
    - **Déclaration de sortie**

selon votre besoin.

- Remplissez les informations demandées.
- Cliquez ensuite sur **Code QR** pour afficher votre preuve.

---

5. Conservez votre preuve accessible

- Gardez votre code QR accessible sur votre téléphone pendant toute votre visite.
- Si vous n'avez pas vos vignettes, vous pouvez imprimer votre preuve.
- Votre preuve doit pouvoir être présentée lors d'une vérification.

---

6. À votre départ

- Retournez dans votre achat.
- Faites votre **Déclaration de sortie**.

IMPORTANT :
Même avec un abonnement annuel ou saisonnier, une déclaration d'entrée ET de sortie est obligatoire à chaque visite.

---

7. Déconnectez-vous

Lorsque vous avez terminé :

- cliquez sur le logo Endorphine;
- puis sur **Déconnexion** au bas de l'écran.

IMPORTANT

Chaque visite sur le territoire nécessite :

✅ une déclaration d'entrée
✅ une déclaration de sortie

Sans déclaration valide :

- votre accès pourrait être considéré invalide;
- votre code QR pourrait ne plus être valide;
- et vous pourriez recevoir un constat d’infraction.

Votre code QR ou votre preuve d’accès doit être accessible en tout temps pendant votre présence sur le territoire.